

Opération "Mise à jour et réédition de la carte touristique"

1. Contexte et objectif de la démarche

La charte du Parc prévoit d'inscrire son territoire dans le cadre d'une destination touristique durable à l'échelle de la Grande Région et de le promouvoir. Dans ce contexte, le Parc cherche à mettre en valeur les offres touristiques, patrimoniales, naturelles... de son territoire à travers différents outils de promotion destinés au grand public.

La dernière carte touristique du Parc avait été réalisée en 2016, après le renouvellement de la charte qui avait conduit à une évolution de son périmètre. Cette carte touristique, qui avait été entièrement revue et imprimée à 15 000 exemplaires était totalement épuisée.

La carte touristique est un support de communication et un outil promotionnel très demandé par tous les publics ainsi que par les partenaires touristiques du Parc, il s'agit donc de répondre à leurs attentes. Le document a ainsi pour objectif de :

- Promouvoir l'offre touristique et notamment les activités relevant du tourisme durable et de l'écotourisme
- Mettre en avant l'offre de découverte du patrimoine naturel (sentiers d'interprétation, sites d'observation ornithologique, etc.) qui caractérise le territoire du Parc
- Valoriser les activités de pleine nature et plus particulièrement la randonnée pédestre et le vélo à travers les grands itinéraires structurants (GR5, GR de Pays, véloroutes, etc...)

2. Descriptif de l'opération

Mise à jour de la cartographie du Parc ayant évolué suite à l'intégration de la commune de Génicourt-sur-Meuse. Les informations reportées sur celle-ci ont également été actualisées grâce à la base de données régionale SITLOR.

Refonte du verso du document afin de valoriser les activités liées au tourisme de nature, à l'écotourisme et à l'itinérance mais aussi aux offres marquées Valeurs Parc naturel. Les informations se veulent interactives (renvoi vers des sites Internet) et s'inscrivent dans la nouvelle charte graphique du Parc.

Impression de la carte à 18 000 exemplaires

Diffusion du document via un prestataire auprès de 232 sites touristiques du territoire (offices de tourisme, lieux de visite, d'hébergement, sites de loisirs, etc.).



